

Communauté de Communes du Pays d'Arnay

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Réunion du 27 juillet 2015

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

L'an deux mille quinze, le vingt-sept juillet à dix-huit heures, les Membres du Conseil de la Communauté de Communes du Pays d'Arnay, dûment convoqués le quinze juillet deux mille quinze, se sont réunis salle des mariages de la Mairie d'Arnay-le-Duc, sous la Présidence de Monsieur Jérôme SOUPART, Président.

Etaient présents :

MM. MMES. MAZILLY O. - ROY D. – GAGNEPAIN R – CHAVE C. - DAMBRUN G. - SOURIEAU C. - SOUPART J. – DUBAJ M-T. – BRIEZ-SEVESTRE N. - PILLOT J-M. - DUFOUR M-B. – LOISEAU M. – ROUHETTE M. — LHOMME J-L. - LEFEVRE C. – PORCHERET P. - LIBRE M. – L'HOSTE A. – GAILLOT J. – BOULEY J-L. – PERRIN G. - ANDRE J. – DESBOIS M. – PEREIRA J. – MAITRE M-R. – RENAULT F. - BIGEARD A.– MOINGEON A. – GUINIOT A. – PARFAIT J-F. – ACOULON J. – GRANDBOUCHE E. - POILLOT A.

Etaient absents excusés :

CLERGET M-A (procuration à DAMBRUN G.) - NIVOIS C. – GOBBO P. - HENRY- DESCAMPS M. (procuration à L'HOSTE A.) - DECOMBARD J. – BELORGEY A. (procuration à GAGNEPAIN R.) – LIEBAUT R. (procuration à PILLOT J-M.)

Le Président remercie Monsieur CHAVE, Maire d'Arnay-le-Duc, d'accueillir les Membres du Conseil communautaire.

Il remercie Madame BARRAUD D. Trésorière pour sa présence.

Il porte à la connaissance des conseillers communautaires les absences excusées de Mesdames FRACKOWIAK JACOBS A. Sous Préfète de Beaune, MOINGEON B. Conseillère Départementale, CLERGET M-A, NIVOIS C, HENRY-DESCAMPS M, et de Messieurs SUGUENOT A. Député, GOBBO P, DECOMBARD J, BELORGEY A et LIEBAUT R.

Il ouvre la séance à 18 heures et procède à l'appel des délégués.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 40

Nombre de délégués présents : 33 titulaires

Nombre de procuration : 4

Nombre de votes possibles : 37

Nombre de délégués absents : 7

Quorum : 18

Le secrétariat de séance est assuré par Madame SOURIEAU C.

Le compte-rendu de la dernière réunion a été transmis par mail dans chaque mairie le 2 juillet 2015. Aucune observation n'a été constatée.

Accueil et intervention de Madame Anne-Catherine LOISIER Sénatrice de la Côte d'Or et d'Edwige GUEGAN assistante parlementaire

Bilan de l'activité parlementaire, information sur la Loi NOTRe et sur la Loi de transition énergétique, suivie d'une séance de questions/réponses avec les délégués communautaires.

Restauration scolaire – Fixation des tarifs pour le personnel non enseignant et enseignant

Monsieur le Président relate l'historique des décisions prises par le Conseil communautaire concernant le coût des repas destinés aux personnels enseignant et non enseignant.

Après enquête auprès des enseignants, ceux-ci souhaitent que le coût maximum d'un repas ne dépasse pas 5 euros.

Le Président demande aux Conseillers s'ils sont toujours d'accord pour que les personnels enseignant et non enseignant prennent leurs repas à la cantine, comme ils l'avaient décidé lors de la réunion de Conseil du 23 juin 2015.

Les Conseillers répondent unanimement pas l'affirmative. Il convient maintenant de fixer le tarif des repas pour ces personnels.

Le Président propose le tarif de 4,10 € tarif identique à celui proposé aux enfants.

Vote : 23 voix pour le prix de 4.10 € et 4 voix pour le prix de 5.00 €

Détermination des tarifs de location pour les salles Pierre Meunier et Jean de la Fontaine

La commune d'Arnay-le-Duc met à disposition des associations les salles Pierre Meunier et Jean de la Fontaine, pour diverses manifestations en contrepartie d'une participation financière.

Monsieur le Président propose aux Conseillers de maintenir les tarifs approuvés par la Commune d'Arnay-le-Duc par la délibération du 8 décembre 2014 ;

A savoir

<u>Salle Jean de la Fontaine</u>		<u>Salle Pierre Meunier</u>	
Pour l'année scolaire 2015-2016		Par jour	181 €
Activités de danses ALJC	37 €	Par demi-journée pour les associations	90 €
Eveil Corporel	104 €	Caution pour la sono et les micros	100 €

Vote :

Pour : 37

Abstention : 0

Contre : 0

Modification des contrats d'assurances suite au transfert de la compétence scolaire, périscolaire

Monsieur le Président informe les Conseillers communautaires que le transfert de la compétence scolaire et périscolaire mène à la modification des contrats d'assurances nécessaire à la protection des biens et des personnes. Les compagnies d'assurances GROUPAMA et MMA, titulaires des marchés ont été sollicitées afin d'apporter les modifications nécessaires.

Un avenant sera donc conclu avec la société Groupama, titulaire du marché relatif à l'assurance dommages aux biens et avec la société MMA pour l'assurance responsabilité civile.

Autorisation des services sanitaires pour la mise en place de la restauration scolaire de Lacanche

Le Président informe les Conseillers que Monsieur DEBAURE a contacté les services sanitaires de Venarey-Lès-Laumes, suite à l'extension de la restauration scolaire de l'école de Lacanche au RPI d'Allerey, Clomot et Jouey.

L'autorisation de fonctionnement de la restauration scolaire a été attribuée pour la rentrée jusqu'au mois de novembre, ce qui correspond au départ de Madame HAMSEN.

Cette autorisation sera renouvelée après quelques travaux de mise aux normes de la cuisine.

Madame PETIOT est en cours de recrutement pour effectuer une période de tuilage avec la cuisinière sortante, Madame HAMSEN, dès septembre.

Compétence scolaire – Convention de transfert de biens

Les conventions qui définissent les conditions de mise à disposition de la Communauté de communes par les communes concernant les biens immobiliers et mobiliers ont été signées par les Communes d'Allerey, Arnay-le-Duc, Jouey, Magnien, Viévy et Clomot.

Le Président rappelle que les procès-verbaux ont été transmis aux conseillers par messagerie afin qu'ils puissent en prendre connaissance.

Le Président demande aux membres du Conseil l'autorisation de signer l'ensemble des délibérations en leurs états, à l'exception de celle de la commune de Clomot.

En effet, Madame le Maire de Clomot demande à ce que la Communauté de communes prenne en charge la moitié de l'emprunt de la construction de l'ERL (Espace de Rencontres et de Loisirs) au titre de la prise de compétence scolaire et périscolaire. Le Président indique que l'emprunt a été contacté par la municipalité il y a près d'une dizaine d'années et que celui-ci a été affecté à la construction d'une salle polyvalente, sans aucun aménagement particulier pour la restauration scolaire exercée jusqu'en 2013 par l'établissement de Coutivert. La Communauté de communes prenant déjà en charge l'intégralité du service de la restauration scolaire (préparation, surveillance des repas, entretien des locaux), il propose de retrancher ledit emprunt. En outre le Président rappelle que le remboursement n'est pas pris en charge actuellement par les communes du RPI et que cette dépense ne figurait pas dans l'annexe financière lors de la prise de compétence.

Mme DUFOUR indique que la sous-préfecture l'a assuré qu'elle avait le droit de transférer une partie de son emprunt et elle fait lecture d'un texte allant dans ce sens.

M. GUIGNOT intervient à son tour pour expliquer qu'une commission ad hoc existe pour trancher ce type de litige.

Le Président propose au Conseil communautaire de l'autoriser à signer l'ensemble des conventions de mise à disposition y compris celle de Clomot sous réserve de la validation du point évoqué par la commission.

Vote :
Pour : 32
Abstention : 5
Contre : 0

Gestion du personnel – Modification du régime indemnitaire

Dans le cadre de la compétence scolaire, il convient d'uniformiser un régime indemnitaire pour les agents transférés, en modifiant celui mis en place dans la collectivité tout en tenant compte des grades de chaque agent.

Monsieur le président demande aux Conseillers l'autorisation de modifier la délibération instituant le nouveau régime indemnitaire ainsi que la liste des cadres d'emplois.

Vote :
Pour : 37
Abstention : 0
Contre : 0

Gestion du personnel

Présentation de Fanny CLERC

Le président présente aux Conseillers Fanny CLERC, nouvelle secrétaire recrutée au 1^{er} juillet 2015.

Elle travaillera en collaboration avec Magali BIARD au pôle Scolarité et assurera le secrétariat à la place de Chantal EL HAMEL qui gèrera les ressources humaines et les marchés publics.

Modification du temps de travail

Le Président informe les Conseillers que dans le cadre de la mise en place de la compétence scolaire, des modifications sur le temps de travail de certains agents sont nécessaires :

- Plus 1 heure par jour pour un adjoint technique, régie de recette principale.
- Plus 7 heures hebdomadaires pour un adjoint technique, agent chargé de restauration scolaire.

Le Président demande l'autorisation de modifier le tableau des emplois en prenant compte de l'intégration de chaque agent transféré.

Vote :
Pour : 37
Abstention : 0
Contre : 0

Syndicat Mixte des Ordures Ménagères – Fixation du tarif des lombricomposteurs

Le Président demande aux Conseillers que la Communauté de communes puisse encaisser les chèques de règlement des acquisitions des lombricomposteurs s'élevant à 35 €, puis de reverser les sommes encaissées au syndicat mixte des ordures ménagères.

Vote :
Pour : 37
Abstention : 0
Contre : 0

Modification budgétaire

Le Président décide d'ajouter une somme s'élevant à 8 000 € à l'article 2182 du budget de la régie des transports, afin de régler le coût de l'acquisition du kangoo

Vote :
Pour : 37
Abstention : 0
Contre : 0

Questions diverses

Dossier de l'accès handicap : Lors du Conseil communautaire qui s'est déroulé à Voudenay, Monsieur GRANDBOUCHE, a évoqué le dossier de l'accès handicap.

L'association ECTI intervient auprès des petites communes ou communauté de communes pour des actions d'accompagnement et plus particulièrement dans le domaine de l'accessibilité des personnes handicapées aux établissements publics.

Monsieur Alain VIGNET étant bénévole de cette association dijonnaise, seuls ses frais de déplacement sont à régler, mais pour rentabiliser ceux-ci il convient que 3 ou 4 communes décident de le faire intervenir. Il se charge de dresser un état des lieux (action d'accompagnement) :

- Document unique de sécurité
- Accessibilité des personnes handicapées aux établissements publics
- Bilan de l'existant, audit

Informations diverses

Après le vote de l'APS et de l'APD, le permis de construire de l'ancienne gare va être déposé le 28 juillet 2015.

SINETA : le contrat territorial a été finalement signé en dépit de l'absence de la CCPA. Nous sommes confortés dans notre décision par celle prise par le préfet de la Saône-et-Loire qui n'a pas renouvelé la commission locale du SAGE (Syndicat de la Bourbince et de l'ARROUX). « Après examen du dossier, le préfet n'a pas trouvé d'intérêt à poursuivre cette démarche au

vu des enjeux de notre territoire. Il a rappelé que les objectifs décrits ainsi que les événements passés ne suffisaient pas à justifier la mise en place du SAGE »

Le groupe de travail sur la mutualisation se réunira courant septembre. Il en est de même pour la commission travaux qui travaillera sur une éventuelle prise de compétence voirie par la CCPA.

Rendez-vous au 1^{er} septembre avec la rentrée scolaire et la présence des élus dans chaque école du territoire.

La séance est levée à 20h 30mn.

Le Président,
Jérôme SOUPART